



**Objet :** octroi d'une subvention pour la création de 6 logements sociaux de type PLAI à Jouy-en-Josas.

**Le Bureau,**

**Légalement réuni sous la présidence de M. de Mazières le 2 novembre 2010,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son art. L. 5211-10 ;

**Vu** la délibération en date du 05 décembre 2007, sur la mise en place d'un nouvel outil financier temporaire de soutien à la réalisation de logements sociaux, mettant en application le contrat de développement de l'offre résidentielle des Yvelines (CDOR),

**Vu** les délibérations en date du 07 février 2008 et du 16 décembre 2008, modifiant le règlement relatif à l'attribution de subventions pour la réalisation de logements de type PLAI ou PLUS,

**Considérant** que cette subvention attribuée aux opérateurs du logement social est effective depuis le 1er janvier 2008,

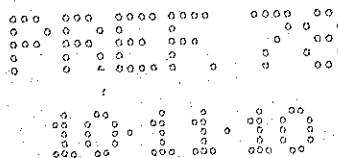
**Qu'**elle permet de contribuer au financement des opérations de logement social comportant des logements de type PLAI ou PLUS sur le territoire de Versailles Grand Parc,

**Considérant** la demande de subvention du bailleur social, Logirep, en date du 18 octobre 2010, pour la réalisation de 6 logements de type PLAI, au 14, rue Oberkampf à Jouy-en-Josas,

**Considérant** que cette opération a été autorisée par le bureau du 2 novembre 2010.

**Programme subventionné :**

Nom du bailleur	Adresse de l'opération	Commune	Nb lgts	Programme						Forfait PLUS PLAI
				Acquisition-Amélioration			Construction neuve			
				PLAI	PLUS	PLS	PLAI	PLUS	PLS	
Logirep	14, rue Oberkampf	Jouy en Josas	6	6						27 000 €



**Décide**

**Article 1** - le versement d'une subvention de 27 000 € à Logirep pour la réalisation de 6 logements de type PLAI, au 14, rue Oberkampf à Jouy-en-Josas.

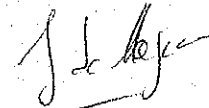
**Article 2** - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3** - Dit qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Madame la Préfète des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le **08 NOV 2010**

Le Président



**François de MAZIERES**

Maire de Versailles

